Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_06-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	

Vote
A la majorité
Pour : 11 Contre : 4 Abstention : 8
Date de convocation
13 Février 2026
Date d'affichage
13 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, Mme MOQUET Louise, Mme LE VAGUERESSE Sophie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : M. LE GARGASSON Gwénaël à M. MOQUET Alban, Mme ALLAIN Aurore à M. LARCIN Ronan, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme MOQUET Louise

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-01-06 – Subvention - Course La Redadeg

La course Ar Redadeg a été impulsée pour la première fois en mai 2008 sous l'égide de Diwan30 (association organisatrice des 30 ans du réseau des écoles Diwan). « Ar Redadeg a di da di » est une structure autonome depuis septembre 2008, organisée sous la forme d'une association loi 1901.

L'association s'appuie sur le bénévolat ; elle réunit des personnes physiques qui souhaitent participer activement à l'organisation globale de l'événement.

La Redadeg ou course pour la langue bretonne repart sur les routes de Bretagne du 8 au 16 mai 2026, depuis Lannion jusqu'à Nantes. La course à pied passera à Monterblanc le 14 mai 2026 autour de 10h30. La commune pourrait participer financièrement à cet événement par l'octroi d'une subvention de 350 € à l'association Ar Redadeg a di da di.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2131-11 ;
Vu l'avis de la commission sport, culture, vie associative, réunie le 26 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260224-2026_01_06-DE

Considérant l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement les structures associatives ;

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions,

Article 1er : Décide d'attribuer une subvention de 350 € à l'association « Ar Redadeg a di da di », pour l'organisation de la course pour la langue bretonne « La Redadeg »/ Décide de ne pas participer financièrement à la course pour la langue bretonne « La Redadeg » ;

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/02/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

